

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2942

1<sup>er</sup> décembre 2011

### SOMMAIRE

A.J. Decoration Lux S.à r.l. ....	141201	TMT SSF 2 S.à r.l. ....	141170
Atelier de Restauration Taillefert SA ...	141215	TMT SSF 3 S.à r.l. ....	141172
Bank Leumi (Luxembourg) SA .....	141214	TOP GSA Sàrl .....	141172
Barton's Reitplatzbau Sàrl .....	141216	Travelinv S.A. ....	141173
Boxter Invest S.A. ....	141174	Travelinv S.A. ....	141172
Cargilux S.A. ....	141185	TSRC (Lux.) Corporation S.à r.l. ....	141173
CDPG Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	141215	Ulysse Invest S.à r.l. ....	141173
CDPG Luxembourg II S.à r.l. ....	141215	Univar Monaco Luxembourg S.à r.l. ....	141211
CDPG Luxembourg S.à r.l. ....	141216	Universal Equipment S.à r.l. ....	141173
Come Prima S.à r.l. ....	141179	Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l. .	141174
Congo S.à r.l. ....	141188	Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l. .	141174
CPP Investment Board European Holdings S.à r.l. ....	141175	Verity Luxembourg S.à r.l. ....	141174
CRV Luxembourg S.à r.l. ....	141170	VIII Eastburn Chateau S.à r.l. ....	141175
Cyco S.à r.l. ....	141216	VS Vertriebs Service GmbH .....	141178
Daford Invest S.A. SPF .....	141182	Windows .....	141179
Douvie International S.A. ....	141175	Windows .....	141179
EB Consulting S.A. ....	141186	Windows .....	141181
ECAS 2008 - 1 S.à r.l. ....	141179	Woodstock by Conrardy Successeurs S.à r.l. ....	141182
FB Participation One S.à r.l. ....	141188	WRCA Canadian Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	141182
First Union Regal .....	141187	Xylomen Participations S.à r.l. ....	141186
Haden S.A. ....	141214	ZapFi International S.A. ....	141187
Hawk International Holdings S.A. ....	141197	ZapHolding International S.A. ....	141187
InfraVia NET S.A. ....	141201	Zaragoza Retail S. à r. l. ....	141214
Kenan Investments S.A. ....	141182	Z.O.O. Network S.à r.l. ....	141186
KPMG Pension Scheme, Sepcav .....	141216	Zwab Mediashop .....	141214
Oui S.A. ....	141170		

**CRV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3-5, rue de l'Ecole Agricole.

R.C.S. Luxembourg B 114.162.

—  
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de conseil de gérance "CRV Luxembourg S.à.r.l." tenue le 24 août 2011 à 10h00 à Arnhem

Le conseil de Gérance prend les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Gilbert Nies de son poste de "Membre du Comité Exécutif" est acceptée.
- Est nommé au poste de "Membre du Comité Exécutif" avec pouvoir d'engager à lui seul la société dans le cadre de la gestion journalière, Monsieur Axel ESCHER, né le 06/06/1974 à Berge/Osnabrück (D) et demeurant à D-49626 Berge, Sipe 5. Cette nomination prend effet à partir de ce jour et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

CRV LUXEMBOURG S.à.r.l.

Ate LINDEBOOM / Roald Max Antoine VAN NOORT

Le conseil de Gérance / Le conseil de Gérance

Référence de publication: 2011146643/18.

(110170258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

**TMT SSF 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.993.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146383/10.

(110169528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

**Oui S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 141.805.

—  
L'an deux mille onze.

Le trois octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OUI S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 141805, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2470 du 9 octobre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Evelyne BEY, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Création de deux classes d'actions A et B.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.000,-, pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- à EUR 33.000,-, par la création et l'émission de 4 actions nouvelles de classe A et de 6 actions nouvelles de classe B de EUR 100,- chacune, les 4 actions nouvelles de classe A étant émises avec une prime d'émission totale de EUR 363.000,-.

3.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

4.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

5.- Ajout d'un 4e alinéa à l'article 10 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de créer deux classes d'actions A et B avec droit de vote et de convertir les trois cent vingt (320) actions existantes de la société en:

- cent vingt-huit (128) actions de classe A, attribuées à l'actionnaire ALPIDORICA S.P.A., ayant son siège social à I-20123 Milan, Via S. Vittore (Italie);

- cent vingt-huit (128) actions de classe B, attribuées à l'actionnaire BENTLEY ADVISORS LDA, ayant son siège social à P-9000 Funchal, Madeira, Avenida Arriaga 77, Edifício Marina Forum 6° Andar – Saka 605 (Portugal);

- soixante-quatre (64) actions de classe B, attribuées à l'actionnaire HI TECH MEDIA, ayant son siège social à Altrincham WA14 5NQ, Cheshire, Atlantic Street, units 83/84 Atlantic Business Centre (Royaume-Uni).

L'assemblée décide en outre que les actions de classe A donnent droit à un dividende privilégié et récupérable de vingt-huit virgule cinquante (28,50) fois plus élevé que celui des actions de classe B.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille euros (EUR 1.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), par la création et l'émission de quatre (4) actions nouvelles de classe A et de six (6) actions nouvelles de classe B de cent euros (EUR 100,-) chacune, les quatre (4) actions nouvelles de classe A étant émises avec une prime d'émission totale de trois cent soixante-trois mille euros (EUR 363.000,-).

#### *Troisième résolution*

Les dix (10) actions nouvellement émises ont été souscrites avec l'accord de tous les actionnaires comme suit:

- les quatre (4) actions de classe A par la société ALPIDORICA S.P.A., prédésignée, et entièrement libérées par un versement en numéraire de quatre cents euros (EUR 400,-) ensemble avec le paiement d'une prime d'émission totale de trois cent soixante-trois mille euros (EUR 363.000,-);

- quatre (4) actions de classe B par la société BENTLEY ADVISORS LDA, prédésignée, et entièrement libérées par un versement en numéraire de quatre cents euros (EUR 400,-);

- deux (2) actions de classe B par la société HI TECH MEDIA, prédésignée, et entièrement libérées par un versement en numéraire de deux cents euros (EUR 200,-).

La somme de trois cent soixante-quatre mille euros (EUR 364.000,-), faisant pour le capital social le montant de mille euros (EUR 1.000,-) et pour la prime d'émission le montant de trois cent soixante-trois mille euros (EUR 363.000,-), a été apportée en numéraire de sorte que la prédite somme se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme OUI S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) divisé en cent trente-deux (132) actions de classe A et cent quatre-vingt-dix-huit (198) actions de classe B de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de classe A donnent droit à un dividende privilégié et récupérable de vingt-huit virgule cinquante (28,50) fois plus élevé que celui des actions de classe B.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un quatrième alinéa à l'article dix des statuts ayant la teneur suivante:

" **Art. 10. (alinéa 4).** Toute décision de distribution de dividendes doit être prise par les actionnaires de la société en assemblée générale à la majorité de quatre-vingt pour cent (80%) des voix des actions émises."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Sophie ERK, Evelyne BEY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2011. Relation GRE/2011/3552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147522/98.

(110170870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**TOP GSA Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 1, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 58.412.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011146386/13.

(110169788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**TMT SSF 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146384/10.

(110169512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**Travelinv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.604.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAVELINV S.A.  
Louis VEGAS-PIERONI / Régis DONATI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011146388/12.

(110169285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**Travelinv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.604.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 octobre 2011*

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur et Président du Conseil en remplacement de Monsieur MARIANI Daniele, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
TRAVELINV S.A.  
Alexis DE BERNARDI  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011146389/16.

(110169714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**Universal Equipment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 41.650.

---

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146395/9.

(110170049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**TSRC (Lux.) Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 162.572.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notaire*

Référence de publication: 2011146393/14.

(110169394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**Ulysse Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 64.850.

---

EXTRAIT

L'adresse du gérant de la Société, à savoir Monsieur Jacques GUILLOT, est désormais la suivante:

- 7, Chemin de la Grosse Pierre, CH-1110 Morges, Suisse.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Pour ULYSSE INVEST S.à r.l.

Référence de publication: 2011146394/12.

(110169443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.106.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011146396/11.

(110169366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**Boxter Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 58.629.

---

EXTRAIT

FIDALUX S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société BOXTER INVEST S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58.629 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Pour FIDALUX S.A.

Christophe BLONDEAU

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011146612/17.

(110170149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

---

**Verity Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 435.825,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 82.495.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146404/10.

(110169434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.106.

---

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 12 septembre 2011*

1. Madame Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat de gérante.

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011146397/16.

(110169370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**VIII Eastburn Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.959.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146407/10.

(110169570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**Douvie International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 69.057.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 septembre 2011*

*Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur David KEOGH de son poste d'administrateur
2. L'assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur Monsieur Pascal Hennuy demeurant professionnellement à 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg.

Le mandat est ainsi attribué jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

3. L'assemblée décide de nommer Monsieur Pascal HENNUY demeurant professionnellement à 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste d'administrateur délégué.

Le mandat est ainsi attribué jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146656/18.

(110170138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

---

**CPP Investment Board European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 308.750,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.828.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Canada Pension Plan Investment Board, a company having its registered office at One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, Ontario, M5C 2W5, and being a Canadian Crown corporation created by the Canada Pension Plan Investment Board Act, c.40, 1997, in December 1997,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal on September 12<sup>th</sup>, 2011.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of CPP Investment Board European Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.828 (the



Company). The Company has been incorporated by a deed of October 20<sup>th</sup>, 2005, published in the Mémorial C number 398 of February 23<sup>rd</sup>, 2006. The articles of association have been last amended by a deed of March 6<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial C number 689 of March 30<sup>th</sup>, 2009.

II. it has been decided not to proceed on this date with the share capital increase by contribution-in-kind as referenced in the proxy.

III. the agenda of the meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of fifty-three thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 53,975.-) in order to bring it from its present amount of two hundred fifty-four thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 254,775.-) represented by ten thousand one hundred and ninety-one (10,191) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to three hundred eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 308,750.-) by way of the issuance of two thousand one hundred and fifty-nine (2,159) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital;

4. amendment of the books and registers of the of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of State Street, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the relevant books and registers of the Company; and

5. miscellaneous.

IV. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-three thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 53,975.-) in order to bring it from its present amount of two hundred fifty-four thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 254,775.-) represented by ten thousand one hundred and ninety-one (10,191) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to three hundred eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 308,750.-) by way of the issuance of two thousand one hundred and fifty-nine (2,159) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription – Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes to two thousand one hundred and fifty-nine (2,159) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of fifty-three thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 53,975.-).

The contribution in cash to the Company is to be fully allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of fifty-three thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 53,975.-) is now at the disposal of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the articles of association of the Company, which should forthwith read as follows:

“ 5.1. The Company’s corporate capital is fixed at three hundred eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 308,750.-) represented by twelve thousand three hundred fifty (12,350) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.”

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of State Street, acting individually, to proceed on behalf of the Company to effect the registration of the newly issued shares in the books and registers of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.



*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treizième jour de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**A comparu**

Canada Pension Plan Investment Board, une société d'Etat canadienne constituée par le Canada Pension Plan Investment Board Act, c.40, 1997, en décembre 1997, dont le siège social est situé au One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, Ontario, M5C 2W5,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 septembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de CPP Investment Board European Holdings S.à.r.l, une société privée à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.828 (la Société). La Société a été constituée aux termes d'un acte en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 398 du 23 février 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte du 06 mars 2009, publié au Mémorial 689 du 30 mars 2009.

II. il a été décidé de ne pas procéder à cette date avec l'augmentation de capital par apport en nature décrit dans la procuration.

III. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé de la manière suivante:

1. augmentation du capital social de la Société par un montant de cinquante-trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 53.975) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-quinze (EUR 254.775), représenté par dix mille cent quatre-vingt-onze (10.191) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à trois cent huit mille sept cent cinquante euros (EUR 308,750) par voie de l'émission de deux mille cent cinquante-neuf (2.159) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

2. souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que décrit au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social;

4. modification des livres et des registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de State Street, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans les livres et registres concernés de la Société; et

5. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinquante-trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 53.975) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-quinze (EUR 254.775), représenté par dix mille cent quatre-vingt-onze (10.191) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à trois cent huit mille sept cent cinquante euros (EUR 308,750) par voie de l'émission de deux mille cent cinquante-neuf (2.159) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

141178

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

*Souscription – Paiement*

Dès lors, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille cent cinquante-neuf (2.159) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 53.975).

L'apport en numéraire fait à la Société sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant total de cinquante-trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 53.975) est dès à présent à la disposition de la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent huit mille sept cent cinquante euros (EUR 308,750) représenté par douze mille trois cent cinquante (12.350) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de State Street, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans les livres et registres concernés de la Société.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

*Evaluation des frais*

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

*Déclarations*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12212. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143987/166.

(110167292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**VS Vertriebs Service GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 84.619.

Gemäss der Entscheidung der Gesellschafter vom 07.10.2011 ist der Geschäftsführer Herr Nicholas ILLGEN von seinem Amt als Geschäftsführer der VS Vertriebs GmbH, Société à Responsabilité, mit sofortiger Wirkung zurück getreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146409/11.

(110169576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**Windows, Société Anonyme.**

Siège social: L-9657 Harlange, 11, rue Bettlange.  
R.C.S. Luxembourg B 93.868.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011146411/10.

(110169668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

**Windows, Société Anonyme.**

Siège social: L-9657 Harlange, 11, rue Bettlange.  
R.C.S. Luxembourg B 93.868.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011146412/10.

(110169676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

**Come Prima S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 57.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011146459/13.

(110169991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

**ECAS 2008 - 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 135.220.

In the year two thousand and eleven,  
on the nineteenth day of September.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

European Capital S.A. SICAR, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111559 (the "Shareholder"),

here represented by Ms Rebecca UNVERZAGT, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 September 2011,

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of ECAS 2008-1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 4 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 323 of 7 February 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135220 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

141180

*Agenda*

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to appoint European Capital Financial Services (Guernsey) Limited, a limited company governed by the laws of Guernsey with registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, as liquidator.

*Third resolution*

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze,  
le dix-neuf septembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«European Capital S.A. SICAR», une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 111559 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 9 septembre 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de «ECAS 2008-1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-), dont le siège social est au 2, Boulevard Konrad Adenauer, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 4 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 323 du 7 février 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135220 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

141181

*Ordre du jour*

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de nommer European Capital Financial Services (Guernsey) Limited, une limited company régi par les lois de Guernsey ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, îles anglo-normandes, comme liquidateur.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. UNVERZAGT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 septembr 2011. Relation: EAC/2011/12686. Reçu douze Euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011145984/116.

(110169479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**Windows, Société Anonyme.**

Siège social: L-9657 Harlange, 11, rue Bettlange.

R.C.S. Luxembourg B 93.868.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011146413/10.

(110169679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**Woodstock by Conrardy Successeurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 91.748.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011146419/10.

(110169733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

**WRCA Canadian Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 124.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146420/9.

(110169407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

**Daford Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 157.480.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 25 octobre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 23 février 2011.

- Wim Rits, avec adresse professionnelle au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 23 février 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146645/17.

(110170158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

**Kenan Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 125.078.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme KENAN INVESTMENTS S.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 8<sup>th</sup> February, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 857 on 11<sup>th</sup> May, 2007.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 5<sup>th</sup> May 2011, published in the Mémorial n°1515 on 8<sup>th</sup> July 2011.

The meeting was presided over by Maître Nora FILALI, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Maître Simone GRUBER, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.



This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

#### *Agenda*

1. Creation of a new class of shares, namely “class F” and increase of the issued share capital of the Company from ten million two hundred and seventy-six thousand one hundred and six Euro (€ 10,276,106) to seventeen million six hundred and six thousand six hundred and six Euro (€ 17,606,606) by the issue of seven million three hundred and thirty thousand five hundred (7,330,500) new class F shares of a nominal value of one Euro (€1) each and having the same rights and obligations as the class B shares in issue in the Company.

2. Subscription and payment of the class F shares to be subscribed by DeA Capital Investments S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 127685, with registered office at 9-11, Grand-Rue, L1661 Luxembourg (“DeA Capital”) against the conversion at a ratio of one (1) class F share for one (1) Series 1 Class B convertible preferred equity certificates in issue in the Company.

3. Approval of the reduction of the issued share capital of the Company by an amount of seven million three hundred and thirty thousand five hundred Euro (€7,330,500) so as to bring it from its current amount of seventeen million six hundred and six thousand six hundred and six Euro (€17,606,606) to ten million two hundred and seventy-six thousand one hundred and six Euro (€ 10,276,106) by the repurchase and cancellation of seven million three hundred and thirty thousand five hundred (7,330,500) class F shares, each having a nominal value of one Euro (€1); reimbursement of Euro 1.1616 per such class F share to the holder of the class F shares of the Company.

4. Miscellaneous.

The resolutions taken by the general meeting of shareholders are as follows:

#### *First resolution*

The general meeting resolved to create a new class of shares namely “class F” and to increase the issued share capital of the Company from ten million two hundred and seventy-six thousand one hundred and six Euro (€ 10,276,106) to seventeen million six hundred and six thousand six hundred and six Euro (€17,606,606) by the issue of seven million three hundred and thirty thousand five hundred (7,330,500) new class F shares of a nominal value of one Euro (€1) each, having the same rights and obligations as the class B shares as set forth in the articles of association of the Company.

The class F shares are subscribed and paid in full by DeA Capital Investments S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 127685, with registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg (“DeA Capital”) against the conversion at a ratio of one (1) class F share for one (1) Series 1 Class B convertible preferred equity certificates in issue in the Company (the “Conversion”).

With the approval of the shareholders, the new class F shares referred to above have been subscribed to and paid in full byway of the Conversion by DeA Capital, represented by m<sup>A</sup>ÎTRE Nora FILALI, prenamed, residing in Luxembourg, pursuant to a subscription form dated 17<sup>th</sup> October 2011 which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

#### *Second resolution*

The general meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of seven million three hundred and thirty thousand five hundred Euro (€7,330,500) so as to bring it from its current amount of seventeen million six hundred and six thousand six hundred and six Euro (€17,606,606) to ten million two hundred and seventy-six thousand one hundred and six Euro (€ 10,276,106) by the repurchase and cancellation of seven million three hundred and thirty thousand five hundred (7,330,500) class F shares, each having a nominal value of one Euro (€1) and to reimburse Euro 1.1616 per such class F share to the holder of the class F shares of the Company.

Consequently, the general meeting noted and acknowledged that subsequent to the above resolutions the issued share capital shall be set at the same amount consisting of the same number of classes with the same number of shares as in effect before the present general meeting such that no amendment to paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company was necessary.

Evidence of the value of Euro 1.1616 per class F share based on the computation of the fair market value of the CPECs of the Company was shown to the notary.

There being no further business on the agenda, the general meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at € 4,400.-.



The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing person, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KENAN INVESTMENTS S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 857 du 11 mai 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2011, publié au Mémorial numéro 1515 du 8 juillet 2011.

L'assemblée a été présidée par Maître Nora FILALI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Simone GRUBER, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence et les procurations signées ne varietur resteront annexées au présent document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'entière du capital social est représentée à la présente assemblée et les actionnaires ont déclaré avoir été dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous:

#### *Ordre du jour*

1. Création d'une nouvelle classe d'actions, à savoir la «classe F» et augmentation du capital social émis de la Société de dix millions deux cent soixante-seize mille cent six euros (€ 10.276.106) à dix-sept millions six cent six mille six cent six euros (€17.606.606) par l'émission de sept millions trois cent trente mille cinq cents (7.330.500) nouvelles actions de classe F d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe B émises dans la Société.

2. Souscription et libération des actions de classe F devant être souscrites par DeA Capital Investments S.A., une société de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127685, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg («DeA Capital») en contrepartie d'une conversion à un taux de une (1) action de classe F pour une (1) obligation convertible de Classe B de Séries 1 (Series 1 Class B convertible preferred equity certificate) émises dans la Société.

3. Approbation de la réduction du capital social émis de la Société d'un montant de sept millions trois cent trente mille cinq cents euros (€7.330.500) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept millions six cent six mille six cent six euros (€17.606.606) à dix millions deux cent soixante seize mille cent six euros (€10.276.106) par le rachat et l'annulation de sept millions trois cent trente mille cinq cents (7.330.500) actions de classe F ayant chacune une valeur nominale d'un euro (€ 1); remboursement de 1,1616 euros pour chacune de ces actions de classe F aux détenteurs d'actions de classe F de la Société.

4. Divers.

Les résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires sont les suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de créer une nouvelle classe d'actions, à savoir la «classe F» et d'augmenter le capital social émis de la Société de dix millions deux cent soixante-seize mille cent six euros (€ 10.276.106) à dix-sept millions six cent six mille six cent six euros (€17.606.606) par l'émission de sept millions trois cent trente mille cinq cents (7.330.500) nouvelles actions de classe F d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe B émises dans la Société.

Les actions de classe F sont souscrites et entièrement libérées par DeA Capital Investments S.A., une société de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127685, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg («DeA Capital») en contrepartie d'une conversion à un taux de une (1) action de classe F pour une (1) obligation convertible de Classe B de Séries 1 (Series 1 Class B convertible preferred equity certificate) émises dans la Société (la «Conversion»).

Avec l'approbation des actionnaires, les nouvelles actions de classe F mentionnées ci-avant ont été souscrites et entièrement libérées par voie de la Conversion par DeA Capital, représentée par Maître Nora FILALI, prénommée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un formulaire de souscription d'actions daté au 17 octobre 2011 qui a été signé par la partie comparante et le notaire soussigné et qui restera annexé au présent document pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de sept millions trois cent trente mille cinq cents euros (€7.330.500) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept millions six cent six mille six cents euros (€17.606.606) à dix millions deux cent soixante seize mille cent six euros (€10.276.106) par le rachat et l'annulation de sept millions trois cent trente mille cinq cents (7.330.500) actions de classe F ayant chacune une valeur nominale d'un euro (€ 1) et de rembourser 1,1616 euros pour chacune de ces actions de classe F aux détenteurs d'actions de classe F de la Société.

L'assemblée générale a en conséquence noté et constaté que suite aux résolutions ci-dessus, le capital social émis est fixé au même montant consistant au même nombre de classes et au même nombre d'actions tel que fixé avant la présente assemblée générale de sorte qu'aucune modification n'est apportée au paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société.

Preuve de la valeur de 1,1616 euros par action de classe F sur base du Calcul de la valeur de marché des CPECs de la Société a été montrée au notaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à € 4.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, la présente minute est rédigée en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N.Filali, S.Gruber, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13814. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144157/164.

(110166801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

#### **Cargilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9690 Watrange, 17B/3, rue Abbé Welter.

R.C.S. Luxembourg B 101.379.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 20 octobre 2011 que:

1. le siège social de la société est modifié suite à une décision de l'administration communale de BOULAIDE et devient Rue Abbé Welter, 17 B/3 à L-9690-WATRANGE

2. Quatre administrateurs sont nommés, à savoir:

- Madame Marie-Luce BOULANGER, épouse Marc GILLET, née à GRIVEGNEE, le 31 octobre 1956, domiciliée Rue Abbé Welter, 17 B/3 à L-9690-WATRANGE;

- Madame Sylvie GILLET, épouse Stéphane HUBERTY, née à BASTOGNE, le 03 avril 1977, domiciliée Rue Abbé Welter, 17 à L-9690-WATRANGE;

- Madame Stéphanie GILLET, épouse Nathan JORTAY, née à BASTOGNE, le 19 novembre 1982, domiciliée Luzery, 169 A/1 à B-6600-BASTOGNE;

- Monsieur Benjamin GILLET, célibataire, né à BASTOGNE, le 13 décembre 1987, domicilié Rue Abbé Welter, 17 B/2 à L-9690-WATRANGE.

3. Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé:

- Monsieur Marc GILLET, époux de Madame Marie-Luce BOULANGER, domicilié Rue Abbé Welter, 17 B/3 à L-9690-WATRANGE;

- Monsieur Michaël GILLET, divorcé, domicilié Morhet, 73 A à B-6640-VAUX-SUR-SURE.

4. Monsieur Giovanni FASCIANELLA, né à GENK, le 31 mars 1958, domicilié Bergensesteenweg, 728 à B-1600-SINT-PIETERS-LEEJW est révoqué de son mandat d'administrateur.

Le mandat des administrateurs expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme  
Marc GILLET  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011147057/31.

(110170523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

---

**Xylomen Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 162.235.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 24 août 2011 entre la société Vacon Properties S.A. et Origins Participation S.à r.l., ayant son siège social situé au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159 250 que Vacon Properties S.A. a cédé la totalité de ses parts sociales dans la Société, soit 125 parts sociales, à Origins Participation S.à r.l. avec effet au 24 août 2011.

Pour extrait conforme  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011146421/16.

(110169911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**EB Consulting S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 84.455.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 20 octobre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société anonyme:

EB CONSULTING S.A., avec siège social au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, dénoncé en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour extrait conforme  
Me Anthony BRAESCH  
*Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2011146671/17.

(110170439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

---

**Z.O.O. Network S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.204.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Z.O.O. NETWORK S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2011146424/11.

(110169880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**ZapFi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 163.788.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 19 octobre 2011 que:

- M. Dirk Cornelis VAN MEURS, demeurant à Goldsworth Rd 70, Woking, GU216LQ Surrey (UK) a été nommé Président du Conseil d'administration de la Société, pour la durée de son mandat en tant qu'administrateur
- M. Gery Pollet, demeurant à B-8200 Bruges, 1A, Grote Themis (Belgique) a été nommé Administrateur délégué de la Société, pour la durée de son mandat en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2011146425/16.

(110170050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**ZapHolding International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 162.278.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 19 octobre 2011 que M. Dirk Cornelis VAN MEURS, demeurant à Goldsworth Road 70, Woking, Surrey GU21 6LQ (U.K.) a été nommé Président du Conseil d'administration de la Société, pour la durée de son mandat en tant qu'administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2011146426/14.

(110169571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**First Union Regal, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.189.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 17 octobre 2011 - qu'il a été pris acte de la démission en date du 15 octobre 2011 de Monsieur Guillaume de Villenaut de ses fonctions d'administrateur de la société;

- que Maître Julia Senior, avocat, née le 5 septembre 1985 à Saint-Denis (France), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Guillaume de Villenaut, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2011146713/18.

(110170891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

---

**Congo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 42.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011146461/13.

(110170039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

**FB Participation One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 163.969.

**STATUTES**

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of September.

Before Us, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF, a partnership limited by shares (société en commandite par actions), taking the form of an investment company with variable share capital established as an specialized investment fund (société d'investissement à capital variable fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at rue Aldringen 11, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.003, acting in respect of its closed-ended compartment, Natural Resources Value Fund S.C.A SICAV-SIF - Forest and Biomass Sub-Fund,

Represented by its general partner, Forest Value Investment Management S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.382, represented by two of its legal representatives, namely:

- IZA Lux S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143 503, represented by Mr Paul Delesenne, born on 6 October 1962, Uccle, Belgium, domiciled at 84, Avenue du Pérou, B-1000 Brussels, Belgium, and

- Forseven S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143 303, represented by Mr Richard Aubrey Boomer, born on 21 February 1961, Uccle, Belgium, domiciled at 31, Avenue Coghen, B-1180, Brussels, Belgium.

Here represented by Mr Régis Galiotto, private employee, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a limited liability company, which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Corporate object - Duration**

**Art. 1. Name.**

1.1. The name of the company is "FB Participation One S.à r.l." (the Company). The Company is a limited liability company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of members (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose for which the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

3.2. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) corporate units (hereinafter individually referred to as “corporate unit” or collectively referred to as “corporate units”) with a par value of one Euro (EUR 1.-), each.

5.2. The corporate unit capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

5.3. Any share premium shall be distributable.

### **Art. 6. Corporate units.**

6.1. Each corporate unit confers an identical voting right and each member has a number of votes equal to the number of corporate units he owns.

6.2. The corporate units are freely transferable among the members. Corporate units may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.3. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

6.4. The corporate units are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per corporate unit.

6.5. The Company shall to the extent and under the terms permitted by law, have power to redeem its own corporate units. Such redemption shall be carried out by a resolution of the members or of the sole member (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The redemption may only be decided to the extent that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose.

## **III. Management**

### **Art. 7. General.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) need not to be member(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The board of managers shall appoint a chairman among its members.

7.2. The manager(s) remuneration is determined, by a resolution of the members taken by simple majority of the votes cast, or of the sole member (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

7.3. The general meeting of members or the sole member (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

7.4. All powers not expressly reserved by the Law or Articles to the members fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).



7.5. In dealing with third parties, the Company will be bound by the sole signature of the sole manager, or in case of plurality of managers, by the jointly signature of two members of the board of managers, who will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles have been complied with.

7.6. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company.

7.7. The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 8.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

8.1. The board of managers may appoint a chairman of the board. If a chairman is appointed, he/she shall have a casting vote whenever, in any meeting, the number of votes for and against is equal. The board of managers may appoint a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

8.2. The board of managers shall meet when convened by any one manager.

8.3. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

8.4. Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and set forth the agenda of such meeting.

8.5. Convening notices can be given to each manager in writing or by fax, e-mails or by any other suitable communication means.

8.6. The notice may be waived by consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

8.7. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

8.8. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

8.9. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, e-mails or electronic means another manager as his proxy.

8.10. A manager may represent more than one manager.

8.11. The board of managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

8.12. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

8.13. Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented.

8.14. The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the managers present or represented.

8.15. Any transcript of or excerpt from these minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman.

8.16. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of managers.

8.17. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Written resolutions may be conclusively certified or an extract thereof may be issued by the signature of the chairman.

8.18. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

#### **Art. 9. Liability.**

9.1. The manager or the board of managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. As agent(s) of the Company, he/they are responsible for the performance of his/their duties.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 10. General meetings of members.**

10.1. In case of plurality of members, decisions of the members are taken as follows:

10.1.1. The holding of a members meeting is not compulsory as long as the member's number is less than twenty-five (25). In such case, the text of the written resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.



10.1.2. If the number of members exceeds twenty-five, the decisions of the members are taken by meetings of the members. In such a case an annual general meeting shall be held in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of members may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

#### 10.2. Procedure

10.2.1. General meetings of members are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by members representing more than the half of the share capital of the Company.

10.2.2. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each member at least eight (8) days before the meeting. If the entire corporate unit capital is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.2.3. Any member may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be member.

10.2.4. Each member may participate in general meetings of members.

10.2.5. Decisions of the general meetings of members or taken by written resolutions are valid in so far as they are adopted by members representing more than the half of the share capital of the Company.

10.2.6. If this majority is not reached at a first meeting or first written resolution, the members shall immediately be convened or consulted by registered letter to a second time and decisions will be taken at the majority of the votes cast whatever portion of capital may be represented.

10.2.7. However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of members, at a majority of members representing at least three-quarters of the share capital of the Company and decisions to change the nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

### **V. Annual accounts - Supervision - allocation of profits**

#### **Art. 12. Financial year - Balance sheet.**

12.1. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of each year.

12.2. Each year, as of 31 December, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements.

12.3. Each member may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

12.4. If the member's number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of members.

#### **Art. 13. Supervision of the Company.**

13.1. If the member's number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be member(s).

13.2. Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of members following his appointment dealing with the approval of the annual accounts.

13.3. At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the members or of the sole member (as the case may be) until the approval of the annual accounts of the relevant period by the members.

13.4. Where the thresholds of the law dated 19<sup>th</sup> December 2002 relating inter alia to the trade and companies' register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the members amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

13.5. Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the members or of the sole member (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

#### **Art. 14. Dividend -Reserves.**

14.1. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

14.2. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

14.3. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued corporate unit capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

14.4. The members at the majority vote determined by the Law or the sole member (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the member(s) proportionally to the corporate units they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

14.5. Notwithstanding the provisions of article twenty, the members of the Company, or the sole member (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1. The general meeting of members at the majority vote determined by the Law, or the sole member (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

15.2. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of members or the sole member (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

15.3. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the members proportionally to the corporate units they hold.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

The first annual General Meeting shall be held in 2012.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party, represented as stated above, declares to subscribe for all the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.), each.

All the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred EUR (1,500.-EUR).

#### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed corporate unit capital, has passed the following resolutions:

1. The following company is appointed as the sole manager of the Company for a period of five (5) years which will expire on the annual General Meeting of 2016:

- Forest Value Investment Management S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.382.

2. The registered office of the Company is set at 2, rue d'Alsace, P.O. 1725, L-1122 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente septembre,

Par-devant Nous, Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF, une société en commandite par actions, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable en tant que fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social rue Aldringen 11, L-1118 Luxembourg, im-

matriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.003, agissant dans le respect de ses compartiments fermés, Natural Resources Value Fund S.C.A SICAV-SIF - Forest and Biomass Sub-Fund,

Représentée par son associé commandité, Forest Value Investment Management S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.382, représentée par deux de ses représentants légaux, à savoir:

- IZA Lux S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143 503, représentée par M. Paul Delesenne, né le 6 octobre 1962, Uccle, Belgique, domicilié au 84, Avenue du Pérou, B-1000 Bruxelles, Belgique, et

- Forseven S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143 303, représentée par M. Richard Aubrey Boomer, né le 21 février 1961, Uccle, Belgique, domicilié au 31, Avenue Coghén, B-1180, Bruxelles, Belgique.

Ici représentées par M. Régis Galiotto, employé privé, de résidence professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination -Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "FB Participation One S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet pour lequel la Société est établie est la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de prise ferme, d'achats ou d'options, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences, droits et autres droits réels, droits personnels et intérêts de propriété, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de procéder, sous forme de placement privé, à l'émission d'obligations (incluant les obligations convertibles) et de certificats d'obligations et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

3.2. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-Euro) composé de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1,-Euro), chacune (ci-après nommée individuellement « Part sociale» ou collectivement «Parts sociales»).

5.2. Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

5.3. Toute prime d'émission sera distribuable.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.3. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

6.4. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

6.5. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales, dans la mesure où cet engagement est permis et accompli selon les dispositions de la loi. Un tel rachat sera décidé par une résolution des associés ou une décision de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts. Le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes à cet égard.

## III. Gestion

### Art. 7. Général.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera le terme de leur mandat. Le(s) gérant(s) peut/peuvent ne pas être associé(s) de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres.

7.2. La rémunération du/des gérants est/sont fixée(s) par résolution des associés prise à la majorité simple des voix exprimées ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

7.3. L'assemblée générale des membres ou de son membre unique (selon les cas) peut, à n'importe quel moment et ad nutum, déplacer et remplacer n'importe quel manager.

7.4. Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

7.5. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

7.6. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

7.7. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 8.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

8.1. Le conseil de gérance peut désigner un président du conseil. Si un président est nommé, son vote sera prépondérant lorsque, au cours d'une réunion, une décision obtient le même nombre de voix pour ou contre. Le conseil de gérance peut élire un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

8.2. Le conseil de gérance se réunira en cas de convocation convenue par tout gérant.

8.3. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

8.4. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et de présenter l'ordre du jour de la dite réunion.

8.5. Les convocations peuvent être faites à chaque gérant par écrit ou par télécopie, courriel ou par tout autre moyen de communication approprié.

8.6. Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, courriel, ou par tout autre moyen de communication approprié.

8.7. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

8.8. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

8.9. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courriel un autre gérant pour le représenter.

8.10. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

8.11. Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputé équivalente à une présence physique à la réunion.

8.12. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

8.13. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants participant à la réunion ou dûment représentés.

8.14. Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par les gérants présents ou représentés.

8.15. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal, qui pourra être émis selon la procédure juridique ou d'une toute autre manière, devra être signé par le président.

8.16. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

8.17. Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu. L'intégralité des documents formera les circulaires dûment exécutés attestant l'adoption de la résolution. Les résolutions écrites peuvent être intégralement certifiées ou un extrait de ces dernières peut être délivré avec la signature du président.

8.18. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, courriel ou tout autre moyen de communication approprié.

#### **Art. 9. Responsabilité.**

9.1. Un ou plusieurs gérant(s) (selon le cas) ne contracte(nt) en raison de ses (leurs) fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Comme simple mandataire, il n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leurs) mandat(s).

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 10. Assemblée générale des associés.**

10.1. En cas de pluralité des associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

10.1.1. La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, le texte des résolutions écrites devra être envoyé aux associés, à leurs addresses inscrites au registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions proposées. Une résolution écrite, approuvée unanimement, peut être adoptée sans avis préalable, à n'importe quel moment.

10.1.2. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

#### 10.2. Procédure

10.2.1. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

10.2.2. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est fait conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans avis préalable.

10.2.3. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

10.2.4. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

10.2.5. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

10.2.6. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

10.2.7. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et les décisions portant sur un changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant cent pourcent (100%) du capital social.

## **V. Exercice social et Comptes annuels - Surveillance- Affectation des bénéfices**

### **Art. 12. Exercice social et Comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes ainsi qu'un compte de profits et pertes ainsi que les notes aux comptes en accord avec les prescriptions légales en vigueur.

12.3. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

12.4. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### **Art. 13. Surveillance de la Société.**

13.1. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

13.2. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

13.3. A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

13.4. Lorsque les seuils de la Loi comptable du 19 Décembre 2002 sont atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

13.5. Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs fonctions(s).

### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

14.2. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

14.3. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de un dixième.

14.4. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

14.5. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

15.2. La liquidation devra s'effectuer par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.



15.3. La liquidation terminée, l'actif net résiduel de la Société sera attribué aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, dûment représentée comme exposé ci-dessus, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,-Euro) est dès à présent à disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée en qualité de gérant unique de la Société pour une durée de cinq (5) ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2016:

- Forest Value Investment Management S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.382.

2. Le siège social de la Société est établi au 2, rue d'Alsace, P.O. 1725, L-1122 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé : R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44683. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142124/521.

(110164434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

### **Hawk International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.000.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary public residing in Esch/Alzette, Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Hawk International Holdings S.A.", a société anonyme, having its registered office at 3, Avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG, trade register Luxembourg section B number 57.000 (the "Company"), incorporated by deed dated on 26 November 1996 before Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch (Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 67 of 13 February 1997 and whose Articles of Association have been amended last time by deed on 16 December 2005 before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), published in the Memorial C number 783 of 19 April 2006.



The meeting is presided by Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

The chairman appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the eight thousand nine hundred fifty (8.950) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Redomiciliation of the Company to Cyprus and request to the competent authorities of Cyprus and Luxemburg for the redomiciliation of the Company within the Republic of Cyprus, with the name Hawk International Holdings Limited pursuant to the applicable legislation.

2. Registration of the seat of the Company in Cyprus at 49 Metochiou Street, Orphil Court, 3<sup>rd</sup> floor, Office 301, 1101, Nicosia.

3. Acceptance of the resignation of the current Directors, and discharge to them for the execution of their mandate until this date.

4. Acceptance of the resignation of the current Statutory Auditor, and discharge to him for the execution of his mandate until this date.

5. Appointment as new Director Mr. Athanasios Neophytou of 49 Metochiou Street, Orphil Court, 3<sup>rd</sup> floor, Office 301, 1101, Nicosia, Cyprus.

6. Appointment of any one of Mr. Christos Neophytou and / or Athanasios Neophytou, attorneys at law of 49 Metochiou Street, Orphil Court, 3<sup>rd</sup> floor, Office 301, 1101, Nicosia, Cyprus each one with a right of delegation and full substitution, with the authority to conclude any action necessary for the re domiciliation of the Company in the Republic of Cyprus.

7.- Empowerment of Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE and/or Mrs. Sophie HENRYON, both residing professionally at the office of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), acting jointly or individually, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg on basis of an evidence of the company's inscription in Cyprus.

8. Approval of the new articles of association of the Company which will be in force following the Company's redomiciliation in Cyprus.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved in favor of the transfer of the Company's registered office, administrative and effective management seat from the Grand- Duchy of Luxembourg to Cyprus and to change the Company's nationality to Cyprus, without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the resolute condition of non-registration of the Company at the Public Registry in Cyprus for whatsoever reason it can be.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law and that the Company requests by the competent Authorities of Cyprus the redomiciliation thereof within the Republic of Cyprus, with the name Hawk International Holdings Limited pursuant to article 354C of the Companies' Law of the Republic of Cyprus, as applicable.

*Second resolution*

The General Meeting resolves to register the seat of the Company in Cyprus at 49 Metochiou Street, Orphil Court, 3<sup>rd</sup> floor, Office 301, 1101, Nicosia.

*Third resolution*

The General Meeting accepts the resignation of the current Directors of the Company and, by special vote, gives discharge to them for the execution of their mandate until this date.

*Fourth resolution*

The General Meeting accepts the resignation of the current Statutory auditor of the Company and, by special vote, gives discharge to him for the execution of his mandate until this date.

141199

*Fifth resolution*

The General Meeting hereby appoints as new Director Mr. Athanasios Neophytou of 49 Metochiou Street, Orphil Court, 3<sup>rd</sup> floor, Office 301, 1101, Nicosia.

*Sixth resolution*

The General Meeting hereby appoints any one of Mr. Christos Neophytou and / or Athanasios Neophytou, attorneys at law of 49 Metochiou Street, Orphil Court, 3<sup>rd</sup> floor, Office 301, 1101, Nicosia, each one with a right of delegation and full substitution, with the authority to conclude any action necessary for the redomiciliation of the Company in the Republic of Cyprus.

*Seventh resolution*

The General Meeting empowers Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE and/or Mrs. Sophie HENRYON, both residing professionally at the office of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), acting jointly or individually, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg on basis of an evidence of the company's inscription in Cyprus.

*Eighth resolution*

The General Meeting hereby approves its new articles of association which will be in force following the Company's re-domiciliation in Cyprus and are hereby attached.

*Ninth resolution*

The meeting decides that copies of all documents relating to the company in Luxembourg shall be kept for a period of at least five years at its former registered office whereas the originals will be sent to the new registered office following the Company's new Board of Directors request.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le onze août.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Hawk International Holdings S.A.", ayant son siège social à 3, Avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 57.000 (la "Société"), constituée suivant acte reçu le 26 novembre 1996 par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 67 du 13 février 1997 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu le 16 décembre 2005 par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg), publié au Mémorial C numéro 783 du 19 avril 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

Le président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, prénommée.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 8.950 (huit mille neuf cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Redomiciliation de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers Chypre, et requêtes afférentes aux autorités du Grand-Duché de Luxembourg et de Chypre, et changement de la dénomination sociale de la société en Hawk International Holdings Limited, suivant les normes applicables.

2. Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: 49 Metochiou Street, Orphil Court, 3<sup>rd</sup> floor, Office 301, 1101, Nicosie, Chypre.

3. Acceptation des démissions des Administrateurs, et décharge à donner à ces derniers pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui.

4. Acceptation des démissions du Commissaire aux Comptes, et décharge à donner à ce dernier pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui.

5. Nomination de Monsieur Athanasios Neophytou, résidant professionnellement au 49 Metochiou Street, Orphil Court, 3<sup>rd</sup> floor, Office 301, 1101, Nicosie, Chypres, en tant que nouvel Administrateur.

6.- Pouvoir à accorder à M. Christos Neophytou et /ou M. Athanasios Neophytou, avocats, avec adresse professionnelle au 49, Metochiou Street, Orphil Court, 3<sup>rd</sup> floor, Office 301, 1101, Nicosie, avec pouvoir de substitution, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux Chypre.

7.- Attribution de tous pouvoirs à Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE et/ou Mme Sophie HENRYON, de l'Etude de Maître Francis Kessler, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Chypre.

8.- Approbation des nouveaux statuts de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg vers Chypre, et de faire adopter par la Société la nationalité chypriote, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition résolutoire de la non-inscription de la Société aux Chypres.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, et que la société demande la ré-domiciliation aux autorités compétentes aux Chypre, avec la dénomination sociale de Hawk International Holdings Limited, en conformité avec l'article 354C de la loi chypriote sur les sociétés.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que l'adresse du siège social sera fixée à 49, Metochiou Street, Orphil Court, 3<sup>rd</sup> floor, Office 301, 1101, Nicosie, Chypre.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions des Administrateurs et donne décharge pleine à ces derniers pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes et donne décharge pleine à ce dernier pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Athanasios Neophytou, résident professionnellement au 49 Metochiou Street, Orphil Court, 3<sup>rd</sup> floor, Office 301, 1101, Nicosie, Chypre, en tant que nouvel Administrateur de la société.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à M. Christos Neophytou et /ou M. Athanasios Neophytou, avocats, avec adresse professionnelle au 49, Metochiou Street, Orphil Court, 3<sup>rd</sup> floor, Office 301, 1101, Nicosie, avec pouvoir de substitution, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires afin d'immatriculer la Société à Chypre.

*Septième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE et/ou Mme Sophie HENRYON, de l'Etude de Maître Francis Kessler, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Chypre.

*Huitième résolution*

L'assemblée approuve les nouveaux de la société tels qu'ils seront adoptés suite au transfert de la société vers la Chypre et tels qu'annexés au présent acte.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide que les copies de tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social, et leurs originaux seront transmis au nouveau siège social, suivant les requêtes des nouveaux Administrateurs.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 août 2011. Relation: EAC/2011/11252. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144105/196.

(110167058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**A.J. Decoration Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.658.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146553/9.

(110170346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

---

**InfraVia NET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 164.069.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the seventh of October.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

OFl InfraVia, a French company simplified by shares (société par actions simplifiée), with registered office at 1, Rue Vernier, 75017 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 502 203 953, acting as management company of InfraVia, a French law investment fund (fonds commun de placement à risques – Articles L.124-20 et suivants du Code Monétaire et Financier), with registered office at 1, Rue Vernier, 75017 Paris, France,

here represented by Ms. Sophia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on October 4, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a joint-stock company with the following articles of incorporation:

## **Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office**

**Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of InfraVia NET S.A., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## **Title II. Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) represented by thirty-one thousand (31.000) class A shares (hereinafter, the Shares), fully paid up, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The authorized share capital, excluding the subscribed capital, is set at two million Euro (EUR 2.000.000,00).

The authorized capital may be increased or reduced by means of a resolution of an extraordinary meeting of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Board of Directors may, at its sole discretion, increase the share capital within the limits of the authorized share capital and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares of any class, whether existing or to be created, against payment in cash or in kind;
- determine the place and date of the issuance or the successive issuances, the issuance price, the amount of any share premium to be paid on the shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of this deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the Board of Directors.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, article 5, first paragraph of the Articles will be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by the director for this purpose.

The Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by two (2) directors. The signature may be handwritten, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors, but in such case, it must be handwritten.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The Shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they are converted, at his expense, into shares or securities in registered form.

The Shares are freely transferable.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

### **Title III. General meeting of shareholders**

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second Wednesday of the month of May of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the Board of Directors of the Company, exceptional circumstances so require.

**Art. 8.** Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 9.** The shareholders' meeting shall be held upon notice by the Board of Directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the Shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the Shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all Shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

**Art. 10.** Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

**Art. 11.** Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting.

The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of Shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

**Art. 12.** The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

**Art. 13.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand Duchy of Luxembourg).



If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

#### **Title IV. Management**

**Art. 14.** The Company is managed by a Board of Directors (hereinafter, the Board of Directors), composed of at least three (3) directors divided into two (2) categories, respectively denominated “Category A Directors” and “Category B Directors”. The director(s) need not be shareholders. The director(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

**Art. 15.** In dealing with third parties, the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Directors.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director.

The Board of Directors shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 16.** The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company to one or several director(s) or agent(s) and shall determine the director’s or agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Directors may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

The Board of Directors may elect a secretary who need not be a director or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) directors. The Board of Directors may validly debate without prior notice if all the directors are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

A director of any category may be represented at the Board of Directors by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Director and one Category B Director, and any decision taken by the Board of Directors shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Director and one Category B Director.

The Board of Directors shall meet as often as the Company’s interest so requires or upon call of any director at the place indicated in the convening notice.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood



that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

#### **Title V. Audit**

**Art. 17.** The Company is supervised by one or several independent auditors, appointed by the general meeting of shareholders among the members of the Institut des réviseurs d'entreprise. The general meeting of shareholders will fix their number, their remuneration, as well as the term of their office..

#### **Title VI. Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

#### **Title VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 20.** The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. General provision**

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

##### *Subscription - Payment*

The articles of incorporation having thus been established, all the Shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
OFI InfraVia, acting as management company of InfraVia, prenamed . . . . .	31.000 class A shares	EUR 31.000,00
Total . . . . .	31.000	EUR 31.000,00

The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

##### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors for a period of six (6) years:

##### *Category A Director:*

- Mr. Vincent Levita, company director, born on December 17, 1966 in Montpellier, France, with professional address at 1, Rue Vernier, 75017 Paris, France.

##### *Category B Directors:*

- Mr. Christophe Gaul, company director, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms. Constance Collette, company director, born on June 21, 1976 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as independent auditor for a period of six (6) years:

- FPS Audit S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159674.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

OFI InfraVia, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 1, Rue Vernier, 75017 Paris, France et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 502 203 953, agissant en qualité de société de gestion de InfraVia, un fonds commun de placement à risques de droit français – Articles L.124-20 et suivants du Code Monétaire et Financier, ayant son siège social au 1, Rue Vernier, 75017 Paris, France,

ici représentée par Mme Sophia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 4 octobre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Objet, Durée, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de InfraVia NET S.A. (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) représenté par trente et un mille (31.000) actions de catégorie A, (ci-après, les Actions), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Le capital social autorisé, à l'exclusion du capital souscrit, est fixé à deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,00).

Le capital autorisé peut être augmenté ou diminué en vertu de résolutions prises lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant conformément aux statuts.

Le Conseil d'Administration peut à sa seule discrétion augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et est autorisé et mandaté pour:

- mettre en oeuvre toute augmentation de capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de nouvelles actions de toute classe, qu'elles soient existantes ou à créer, libérées par apport en nature ou en numéraire, par conversion d'instruments convertibles, par capitalisation de créances ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'émission devant être payé avec les Actions, les conditions et modalités de souscription et de libération d'actions nouvelles; et

- limiter ou annuler le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission de nouvelles actions contre paiement en espèces.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou agent, ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et recevoir paiement du prix des Actions représentant tout ou partie des montants de cette augmentation de capital.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les Actions du capital autorisé qui jusqu'à présent n'auraient pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation du capital sociale souscrit, réalisé conformément à la forme prescrite par la loi, l'article 5, premier alinéa des Statuts sera amendé afin de refléter l'augmentation de capital; de telles modifications seront enregistrées par une réunion du Conseil d'Administration sous acte authentique ou par une personne dûment autorisée et mandatée par le Conseil d'Administration à cet égard.

Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par deux (2) administrateurs. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. L'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les Actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux (2) ou plusieurs Actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Les Actions sont librement transmissibles.

Chaque Action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une Action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une Action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

## Titre III. Assemblée des actionnaires

**Art. 6.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures CET au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

**Art. 8.** Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

**Art. 9.** Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

**Art. 10.** Chaque Action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

**Art. 11.** Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

**Art. 12.** Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

**Art. 13.** Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

#### **Titre IV. Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration), composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B". Le(s) administrateur(s) ne doit(ent) pas obligatoirement être actionnaire(s). Le(s) administrateur(s) peut(ent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

Si toutes les Actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

**Art. 15.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non, actionnaires ou non.

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateur(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des administrateurs ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil d'Administration peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, administrateur ou non, actionnaire ou non.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les administrateurs un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil d'Administration, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B; et toute décision du Conseil d'Administration ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil d'Administration duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

## Titre V. Surveillance

**Art. 17.** La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise nommés par l'assemblée générale parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprise. L'assemblée générale fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

## Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

## Titre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. Disposition générale

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les trente et un mille (31.000) Actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
OFI InfraVia, agissant en qualité de société de gestion de InfraVia, prénommée . . . . .	31.000 actions de catégorie A	EUR 31.000,00
Total . . . . .	31.000	EUR 31.000,00

Le montant de trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

### *Décisions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

#### *Administrateur de Catégorie A:*

- M. Vincent Levita, administrateur de sociétés, né le 17 décembre 1966 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 1, Rue Vernier, 75017 Paris, France.

#### *Administrateurs de Catégorie B:*

- M. Christophe Gaul, administrateur de sociétés, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme. Constance Collette, administrateur de sociétés, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée réviseur d'entreprise de la Société pour une durée de six (6) ans:

- FPS Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159674.

3. L'adresse du siège social est fixée au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13709. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143466/507.

(110166132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.



**Univar Monaco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 132.648.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of October,  
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Monaco Cayman Co., a company limited by shares incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87 Mary Street, Walker House, KY1 9005, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK195582,

here represented by Mr Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on 4 October 2011,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Univar Monaco Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.648, incorporated pursuant to a notarial deed dated 5 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 November 2007, number 2655.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 September 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company from its current value of one hundred forty-four million seventy-two thousand and eighty euro (EUR 144,072,080), represented by one hundred forty-four million seventy-two thousand and eighty (144,072,080) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each up to one hundred forty-four million seventy-two thousand eighty-one euro (EUR 144,072,081) through the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), through a contribution in kind,

2. Subsequent amendment of paragraph 1 of article 6 of the articles of association of the Company.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to increase the share capital from its current amount of one hundred forty-four million seventy-two thousand and eighty euro (EUR 144,072,080), represented by one hundred forty-four million seventy-two thousand and eighty (144,072,080) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each up to one hundred forty-four million seventy-two thousand and eighty-one euro (EUR 144,072,081) through the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1).

The new share is subscribed by Monaco Cayman Co., aforementioned, represented as stated above, for an aggregate amount of thirty-three million five hundred thirty-two thousand one hundred eighty-eight euro (EUR 33,532,188), out of which:

- one euro (EUR 1) is allocated to the share capital; and
- thirty-three million five hundred thirty-two thousand one hundred eighty-seven euro (EUR 33,532,187) are allocated to the share premium.

Said new share is fully paid up by Monaco Cayman Co., aforementioned, through a contribution in kind consisting of nine thousand one hundred twenty-two (9,122) shares, without nominal value, held by Monaco Cayman Co. in BCS Europe N.V., a naamloze vennootschap/ société anonyme organized and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 9240 Zele, Spinnerijstraat 14, Belgium, registered with the Crossroad Bank of Enterprises under number 0478.329.962, having a total issued and outstanding share capital of five million six hundred ten thousand euro (EUR 5,610,000). The nine thousand one hundred twenty-two (9,122) shares represent the entire share capital of BCS Europe N.V.

The valuation of this contribution is valued at thirty-three million five hundred thirty-two thousand one hundred eighty-eight euro (EUR 33,532,188), as evidenced by a valuation certificate issued by a manager of the Company in the name and on behalf of the board of managers on 4 October 2011.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of BCS Europe N.V. and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate delivered by an authorised representative of BCS Europe N.V. on 5 October 2011.



Monaco Cayman Co., aforementioned, acting through its proxyholder hereby certifies with respect to the aforementioned contribution in kind, that on the day and at the moment of such contribution:

1. it is the legal and beneficial owner of all the shares in the capital of BCS Europe N.V., aforementioned, being contributed;
2. all the transfer formalities have been complied with and there are no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
3. it has all corporate powers to accomplish and execute all documents necessary to the present transfer of the shares;
4. the shares are, to the best of the knowledge of Monaco Cayman Co., unencumbered and freely transferable to the Company.

If supplementary formalities should be required in relation with the transfer of the shares, Monaco Cayman Co., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred forty-four million seventy-two thousand eighty-one euro (EUR 144,072,081) represented by one hundred forty-four million seventy-two thousand eighty-one (144,072,081) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois d'octobre,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Monaco Cayman Co., une société constituée et existant sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à 87 Mary Street, Walker House, KY1 9005, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands, numéro WK195582;

ici représentée par Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 octobre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de Univar Monaco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.648, constituée suivant acte notarié en date du 5 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations en date du 20 novembre 2007, numéro 2655.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 septembre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent quarante-quatre millions soixante-douze mille quatre-vingt euros (EUR 144.072.080) représentés par cent quarante-quatre millions soixante-douze mille quatre-vingt (144.072.080) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune à un montant de cent quarante-quatre millions soixante-douze mille quatre-vingt-un euros (EUR 144.072.081) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), par apport en nature;

2. Modification subséquente du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 6 des statuts de la Société.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent quarante-quatre millions soixante-douze mille quatre-vingt euros (EUR 144.072.080) représenté par cent quarante-quatre millions soixante-douze mille quatre-vingt (144.072.080) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune à un montant de cent quarante-quatre millions soixante-douze mille quatre-vingt-un euros (EUR 144.072.081) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

La nouvelle part sociale est souscrite par Monaco Cayman Co., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de trente-trois millions cinq cent trente-deux mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 33.532.188), dont

- un euro (EUR 1) est affecté au capital social; et
- trente-trois millions cinq cent trente-deux mille cent quatre-vingt-sept euros (EUR 33.532.187) sont affectés à la prime d'émission.

La nouvelle part sociale a été entièrement libérée par Monaco Cayman Co., susmentionnée, par un apport en nature consistant en neuf mille cent vingt-deux (9,122) actions sans valeur nominale, détenues par Monaco Cayman Co., susmentionnée, dans BCS Europe N.V., une société anonyme/naamloze vennootschap constituée et existant sous les lois de la Belgique, ayant son siège social à 9240 Zele, Spinnerijstraat 14, Belgique, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0478.329.962, ayant un capital social émis et en circulation d'un montant total de cinq million six cent dix mille euros (EUR 5,610,000). Les neuf mille cent vingt-deux (9,122) actions représentent l'intégralité du capital social de BCS Europe N.V.

La valeur de cet apport est évaluée à trente-trois millions cinq cent trente-deux mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 33.532.188), tel que prouvé par un certificat d'évaluation émis par un gérant de la Société au nom et pour le compte du conseil de gérance en date du 4 octobre 2011.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des actions de BCS Europe N.V. et de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat délivré par un représentant de BCS Europe N.V., le 5 octobre 2011.

Monaco Cayman Co., susmentionnée, agissant par son mandataire, certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution susmentionnée:

1. elle est propriétaire de toutes les actions du capital de BCS Europe N.V. susmentionné, ci-apporté;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;
3. elle a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter le présent transfert des actions;
4. les actions, sont, à la meilleure connaissance de Monaco Cayman Co., libres de toute charge et librement transférables à la Société;

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, Monaco Cayman Co., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quarante-quatre millions soixante-douze mille quatre-vingt-un euros (EUR 144.072.081) représenté par cent quarante-quatre millions soixante-douze mille quatre-vingt-une (144.072.081) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. PIEDBOEUF et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2011. LAC/2011/44409. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Releveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144365/167.

(110167100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Zaragoza Retail S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.315.

Suite à La liquidation de ta société CLEISTHENES LIMITED, Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Irlande, en date du 10 juillet 2011, les 100 parts sociales représentatives de l'intégralité du capital de la société Zaragoza Retail S.à r.l., en liquidation, sont dorénavant détenues comme suit:

50 parts: Peter COLLINS, 22 Anglesea Road, Batsbridge, Dublin 4, Irlande

50 parts: Enda BRACKEN, 48 Shrewsbury, Dublin 4, Irlande

Le 11 juillet 2011.

Barry BROSNAN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011146427/16.

(110170029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**Zwab Mediashop, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 104.886.

La soussignée, Fiduciaire Générale du Nord S.A., RCS Luxembourg N° B 92 717, sise au n° 3 place Guillaume à L-9237 Diekirch, ici représentée par Monsieur André SASSEL, Administrateur, déclare par la présente dénoncer avec effet à ce jour le siège social de la société «ZWAB MEDIASHOP», RCS Luxembourg N° B 104 886 qui est fixé à L - 9237 Diekirch, 3 Place Guillaume.

Diekirch, le 17 octobre 2011.

Fiduciaire Générale du Nord S.A.

Référence de publication: 2011146430/12.

(110169546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**Haden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.734.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 septembre 2011*

*Résolutions*

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur David KEOGH de son poste d'administrateur.
2. L'assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur Monsieur Pascal Hennuy demeurant professionnellement à 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg.  
Le mandat est ainsi attribué jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2017.
3. L'assemblée décide de nommer Monsieur Pascal HENNUY demeurant professionnellement à 241, Route de Longwy L-1941 au poste d'administrateur délégué.

Le mandat est ainsi attribué jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146756/17.

(110170141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

---

**Bank Leumi (Luxembourg) SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.124.

Suite à une résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 9 juin 2011, les administrateurs de la Société ont décidé de co-opter M. Gil KARNI, né le 9 août 1966 à Hadera en Israël, demeurant à 3, rue Joseph Tockert à L-2620

Luxembourg comme administrateur et administrateur délégué de la Société à compter du 31 août 2011, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012 en remplacement de M.Yoram MOSCOVITZ.

Monsieur Gil KARNI dispose d'un pouvoir de signature individuel pour tout engagement de la Société ne dépassant pas 50 000 euros (cinquante mille euros).

Suivant procès verbal de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 26 avril 2011, le mandat de Price Waterhouse Coopers, ayant son siège social à 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 65477, en tant que personne chargée du contrôle des comptes (réviseur d'entreprise) a été reconduite pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Senningerberg, le 24 octobre 2011.

Bank Leumi Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011146601/19.

(110170124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

---

**Atelier de Restauration Taillefert SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1647 Luxembourg, 37, rue de Gruenewald.

R.C.S. Luxembourg B 82.343.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Atelier de Restauration Taillefert SA*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011146444/12.

(110169942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**CDPG Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.717.

---

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant de la Société, M. Martinus C. J. Weijermans, a changé, et est désormais la suivante:

- 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CDPG Luxembourg Holdings S.à r.l.

Robert van't Hoeft

*Gérant*

Référence de publication: 2011146456/15.

(110169635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**CDPG Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.580.

---

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant de la Société, M. Martinus C. J. Weijermans, a changé, et est désormais la suivante:

- 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CDPG Luxembourg II S.à r.l.

Robert van't Hoeft

*Gérant*

Référence de publication: 2011146457/15.

(110169633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**KPMG Pension Scheme, Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KPMG Pension Scheme, SEPCAV*

Carlo JENTGEN

*Administrateur*

Référence de publication: 2011146496/12.

(110170043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**CDPG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.515.

—  
Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant de la Société, M. Martinus C. J. Weijermans, a changé, et est désormais la suivante:

- 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CDPG Luxembourg S.à r.l.

Robert van't Hoeft

*Gérant*

Référence de publication: 2011146458/15.

(110169628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**Barton's Reitplatzbau Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3514 Dudelange, 43, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 86.968.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146460/10.

(110169465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**Cyco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg B 142.228.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011146462/13.

(110170035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---